MAIRIE DE BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS

RECU EN PREFECTURE
Le 13 octobre 2021
VIA DOTELEC - S2LOW
025-212500565-20210930-D00653210-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 septembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n° 9 incluse et à compter de la question n° 31), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 30 incluse) , M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 2), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 2), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 9)

Secrétaire : M. Christophe LIME

Etaient absents : Mme Marie ETEVENARD

Procurations de vote : Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10 et jusqu'à la question n° 30 incluse), Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 8 incluse)

OBJET : 06. Décision Modificative n° 2 - 2021

Délibération n° 2021/006532

06

Décision Modificative n° 2 - 2021

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 1	16/09/2021	Favorable unanime (2 abstentions)

Résumé :
Cette deuxième décision modificative de l'année présente un volume global de **3,95 M€ de mouvements,** dont **1,92 M€ en réels et 2,03 M€ en ordre.**
Elle s'établit pour le **budget principal à 543 K€ pour le fonctionnement et à 1,35 M€** (hors mouvements comptables) **pour l'investissement.** Le budget annexe Forêts est également concerné pour **23 K€** uniquement pour la section de fonctionnement.
Si elle permet d'ajuster plus finement les prévisions budgétaires effectuées jusqu'alors, elle prend en compte par ailleurs de nouveaux impacts liés à la crise sanitaire à hauteur de 1,3 M€ avec principalement une baisse des recettes attendues.
Au final, les impacts de la crise sanitaire sur l'année 2021 sont estimés à ce jour à 4,4 M€, financés d'une part au Budget Primitif, puis par l'utilisation, lors de la DM1, de l'enveloppe de 1 M€ de dépenses imprévues provisionnée à cet effet mais également, dans la présente décision modificative, par la perception de nouvelles recettes, s'agissant principalement de l'éligibilité au FPIC et d'un dynamisme poursuivi des droits de mutation.

Cette deuxième décision modificative de l'année présente un volume global de 3,95 M€ de mouvements, dont 1,92 M€ en réels et 2,03 M€ en ordre.

Elle s'établit pour le budget principal à 543 K€ pour le fonctionnement et à 1,35 M€ (hors mouvements comptables) pour l'investissement. Le budget annexe Forêts est également concerné pour 23 K€ uniquement pour la section de fonctionnement.

Si après plus d'un semestre d'exécution, cette décision budgétaire permet d'ajuster plus finement les prévisions budgétaires effectuées jusqu'alors, elle prend par ailleurs en compte de nouveaux impacts liés à la crise sanitaire principalement en recettes de fonctionnement.

I - Le budget principal

Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent respectivement à + 542 950 € et à + 3 381 888 €.

1 - En fonctionnement (mouvements réels)

- ✓ **Des inscriptions de crédits liées à la crise sanitaire à hauteur de 1,3 M€** qui s'expliquent principalement par une baisse des recettes attendues sur l'année.

Pour rappel, le Budget Primitif voté en mars n'avait pu intégrer l'intégralité des impacts de la crise sanitaire, notamment avec une date de fin de fermeture des équipements qui n'était pas connue et des perspectives incertaines sur la reprise d'un confinement.

La décision modificative n° 1 prenait en compte des pertes de recettes liées d'une part, à la prolongation de la fermeture des équipements et le confinement jusqu'au 18 mai et d'autre part, à des décisions d'exonérations et de politiques tarifaires attractives (gratuité temporaire d'accès aux Musées, tarifs réduits à la Citadelle ...). Elle intégrait également de nouvelles décisions prises pour accompagner les commerces, les associations et les habitants pendant le confinement.

La présente décision modificative permet d'ajuster à nouveau les impacts liés à la crise sanitaire actualisés, au vu de la fréquentation des équipements municipaux constatée notamment cet été et de celle à venir en fonction des protocoles sanitaires en vigueur.

En recettes, cela se traduit par les baisses suivantes :

- **- 962 K€ au titre des pertes de recettes de droits d'entrée et d'activités sportives (gymnases, salles de sports, entrées piscines et patinoire...)**, baisse qui s'ajoute à celle opérée au BP 2021(- 100 K€). A noter que dans cette prévision, les effets de la crise sanitaire s'ajoutent à ceux de la météo défavorable de cet été qui a impacté défavorablement la fréquentation, notamment pour les piscines extérieures.

- **- 300 K€ de recettes de restauration scolaire** suite à la fermeture de classes sur le premier semestre de l'année et la mise en place d'un protocole scolaire de niveau 2 pour les écoles,

- **- 41 K€** des recettes d'activités des Maisons de Quartier municipales suite à la suspension des activités des 2ème et 3ème trimestres de la saison 2020-2021.

En dépenses, certaines inscriptions budgétaires doivent faire l'objet d'ajustements tant à la hausse qu'à la baisse :

- **+ 40 K€** de participation de la Ville au **fonctionnement du centre de vaccinations Micropolis,**

- **+ 15 K€** de dépenses de **communication** afin de poursuivre l'information, l'accompagnement de la population bisontine et des acteurs locaux lors de la crise sanitaire,

- **- 59 K€** au titre des **baisses d'activités des services**, notamment au titre des relations internationales et de l'imprimerie municipale durant la première partie de l'année.

Des redéploiements de crédits **au titre du soutien au dynamisme du secteur sportif** sont également proposés depuis les postes de subventions Sport Haut niveau et Sport Amateur.

Ils s'élèvent au total à 124 K€ pour des actions telles que la retransmission en streaming au cours de la saison 2020/2021 des matchs se disputant à huis clos de l'ESBF, du GBDH et du Besac' RC, l'organisation de deux journées de promotion des clubs sportifs bisontins pour essayer de retrouver le niveau des adhérents de la saison 2019-2020, la création d'une application « Sport à Besançon » apportant une visibilité numérique centralisée et supplémentaire aux clubs sportifs bisontins, l'élargissement du dispositif « tickets loisirs » permettant de faciliter la prise de licence ou encore des petits travaux d'amélioration des équipements sportifs (achat de fournitures, peinture).

Au final, les impacts de la crise sanitaire sur l'année 2021 sont estimés à ce jour à 4,4 M€, financés d'une part au Budget Primitif, puis par l'utilisation, lors de la DM1, de l'enveloppe de 1 M€ de dépenses imprévues provisionnée à cet effet mais également, dans la présente décision modificative, par la perception de nouvelles recettes, s'agissant principalement de l'éligibilité au FPIC et d'un dynamisme poursuivi des droits de mutation.

✓ **Des inscriptions diverses ou ajustements traditionnels**

En recettes :

- **+ 1 014 K€** suite à la réception de la notification du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC). Le Budget Primitif 2021 a été construit sur une hypothèse de sortie du dispositif (en 2020, le territoire était au dernier rang d'éligibilité, ce qui laissait craindre une sortie en 2021 et donc une recette de moitié par rapport à 2020 prévue au BP).

  Suite à la notification reçue de l'Etat par Grand Besançon Métropole, l'éligibilité du territoire au FPIC a été confirmée (classement au 735ème rang sur 745ème dernier éligible) : selon la répartition de droit commun, une recette de 1 806 547 € (pour une prévision de 792 180 €) revient à la Ville au titre de l'exercice 2021.

- **+ 300 K€** sur le produit des **droits de mutation** en fonction des réalisations très dynamiques toujours constatées à ce jour,

- **+ 978 K€** au titre des **compensations fiscales avec un ajustement à la baisse d'égal montant du produit des contributions directes** dans le cadre de la réforme des impôts de production intégralement compensée par l'Etat (pour rappel, diminution de moitié des bases d'imposition de taxe foncière des locaux industriels),

- **+ 275 K€ de recettes de la Caisse d'Allocations Familiales au titre du volet jeunesse** du fait d'un décalage de versement des aides pour les années 2019 et 2020 sur 2021,

- **+ 257 K€** de recettes principalement en **subventions** réaffectées pour partie en dépenses. Parmi ces subventions, **98 K€ concernent la dotation Politique de la Ville, pour sa partie fonctionnement** visant à soutenir les actions en faveur des quartiers « politique de la Ville » comme par exemple pour le fonctionnement les parcours culturels, Vital Eté...Un rapport sur la **présentation de ce fonds, d'un montant total de 1,8 M€ pour la Ville et Grand Besançon Métropole, en investissement et fonctionnement**, est présenté ce jour au Conseil Municipal. Les autres subventions concernent notamment la Culture (65 K€) et le Commerce (45 K€).

En dépenses :

Outre les réaffectations de subventions évoquées précédemment pour 258 K€, les dépenses suivantes sont proposées dans le cadre de cette décision modificative :

- **+ 135 K€** pour l'ajustement de prévisions budgétaires notamment de taxes foncières (47 K€), d'actions de communication (10 K€), de crédits de fournitures techniques et de maintenance (dont notamment pour la rénovation des 64 chalets pour 32 K€), de commissions et frais liés aux ventes (le produit des cessions de matériels est inscrit lors de cette étape budgétaire en recettes d'investissement)...,

- **+ 65 K€** au titre du poste « charges exceptionnelles » afin de procéder à **diverses opérations de régularisations comptables,**

- **+ 60 K€** au titre du Commerce pour **l'organisation et la sécurisation du marché de Noël**,

- **+ 14 K€** afin de réajuster les crédits inscrits dans le cadre de la mise en place d'une **méthode d'évaluation du bien-être animal et de l'accompagnement dans l'évolution du zoo par un éthologue**.

Divers redéploiements de crédits à l'intérieur de la même section (sans incidence budgétaire) ou de section à section (modifiant ainsi l'équilibre par section) permettent par ailleurs de positionner des

crédits votés d'un chapitre budgétaire à l'autre (charges à caractère général, subventions...) en favorisant une utilisation optimisée des crédits prévus au budget.

2 - En investissement (mouvements réels)

En dépenses :

- **+ 189 K€** de crédits supplémentaires sont proposés pour des projets liés à **la politique de la Ville dans les quartiers prioritaires**, financés à 80 % par l'Etat au titre **de la Dotation Politique de la Ville,** avec la déconstruction du parking et des garages de la rue du Languedoc dans le quartier de Planoise (168 K€) et l'acquisition de nouveaux outils informatiques pour l'accompagnement à la scolarité dans certaines Maisons de Quartier (21 K€),

- **En matière de développement urbain dans les quartiers prioritaires toujours, + 150 K€** sont prévus en accélération des travaux pour le quartier de Planoise. Concernant le secteur Grette-Polygone-Brulard, des crédits sont inscrits pour le lancement des études urbaines pour la définition d'un programme d'aménagement de ce site stratégique à hauteur de **+ 280 K€**. **90 K€** sont également inscrits pour la construction d'un mur de soutènement.

- **+ 227 K€** sont inscrits dans le cadre de l'acquisition d'un terrain chemin de Trepillot,

- **Afin de conforter l'attractivité des équipements sportifs municipaux, + 221 K€** de crédits sont inscrits dans la présente Décision Modificative. Cette somme est destinée à acquérir de nouveaux matériels pour le gymnase de la Malcombe (+ 42 K€ orientés sur du matériel handisports) et la salle de gymnastique de Saint-Claude (+ 9 K€). De même, + 170 K€ seront fléchés pour des travaux de réagencement de la salle de musculation, des vestiaires et l'aménagement d'une aire complète de tatamis au pôle sportif des Montboucons. Ces aménagements interviennent également dans la perspective d'accueillir des délégations internationales pour les Jeux Olympiques de Paris 2024 et bénéficient à ce titre de subventions importantes de l'Agence Nationale du Sport (ANS).

- **Dans le cadre de la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique**, des crédits sont redéployés entre lignes budgétaires pour permettre de poursuivre les études de desserte énergétique sur le secteur de Saint-Jacques (**31 K€**), ainsi que sur le potentiel géothermique de la Boucle et sur le développement du photovoltaïque à Planoise (**60 K€**).

- **+ 30 K€** sont proposés dans le cadre de **la poursuite des restaurations des collections de peintures et sculptures** du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, dans le but de préparer les futures expositions, valoriser la richesse des collections existantes en permettant leur accès au public.

- **+ 4 K€** sont inscrits au titre d'une **subvention d'équipement à l'association Radio Sud Besançon** pour l'aménagement d'un nouveau studio technique.

En recettes :

Il est proposé d'inscrire des crédits pour constater l'encaissement du produit de cessions suite à la vente de divers véhicules et petits matériels pour 97 K€.

Des crédits sont également ouverts pour permettre d'encaisser une partie des subventions en provenance de l'Etat (165 K€), au titre des opérations portées dans le cadre de la politique de la Ville, en fonction de l'échéancier de démarrage des opérations concernées. La recette globale prévisionnelle dédiée à la **Dotation Politique de la Ville** en matière de projets d'investissement s'élève à 1,7 M€, conformément au rapport présenté à ce même Conseil Municipal, et sera inscrite au fur et à mesure de la réalisation des opérations.

Par ailleurs, il convient de procéder à l'inscription de **crédits de subventions en provenance des différents partenaires,** notamment de l'Agence Nationale du Sport (221 K€) pour plusieurs équipements bisontins labellisés « Centre de préparation » aux Jeux Olympiques Paris 2024

(gymnases de la Malcombe et de Saint-Claude, pôle sportif des Montboucons), de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour les Ateliers urbains de Campus Bouloie-Temis (8 K€), les audits énergétiques sur les gymnases (15 K€), l'aménagement de l'espace dédié aux cultures urbaines aux Torcols (112 K€), la création du skate parc de la Rhodia aux Prés-de-Vaux (9 K€), la rénovation du Bastion de Bregille (46 K€) et l'engagement du plan d'investissement 2021 du Muséum de la Citadelle (20 K€).

D'autres subventions sont à inscrire en provenance de Grand Besançon Métropole, du SYBERT et du CCAS pour la restructuration de l'atelier de maintenance automobile du Centre Technique Municipal (160 K€), de la DRAC pour les travaux de restauration du patrimoine Vauban (337 K€), du Département du Doubs (88 K€) pour la rénovation du Bastion de Bregille, la création d'une chambrée de soldats à la Citadelle et la restauration de la Courtine Saint-Paul, de l'ADEME concernant les travaux de réhabilitation du pôle des Tilleuls (30 K€), de la CAF suite aux travaux d'amélioration annuels dans les crèches municipales (16 K€), du Centre National des Variétés pour les travaux d'extension de la jauge de la Rodia (20 K€) et du Centre National du Livre pour l'achat de collections documentaires (4 K€).

3 - Les mouvements d'ordre

Les mouvements d'ordre, uniquement en investissement, s'élèvent à 2 027 825 € et concernent des opérations patrimoniales au titre de l'incorporation dans le patrimoine communal des études suivies de réalisations.

II - Les budgets annexes

Le budget annexe Forêts est concerné par une inscription de 23 K€ en dépenses et en recettes au titre du dispositif d'aides à l'exploitation et à la commercialisation des bois scolytés mis en place par l'Etat fin 2019.

1 - En recettes réelles :

La prévision budgétaire des coupes de bois est augmentée de 23 K€ (pour mémoire Budget Primitif 2021 : 200 K€) dans le cadre d'une vente groupée de bois scolytés organisée récemment par l'Office National des Forêts. L'aide de l'Etat au titre de la présente vente groupée se chiffre à 25 K€ et a fait l'objet d'une prévision dès le BP 2021.

2 - En dépenses réelles :

Il y a lieu de prévoir pour 23 K€ les charges de production (abattage, débardage, chargement, transport...) liées à l'exploitation de cette coupe de bois.

A l'unanimité des suffrages exprimés (15 abstentions), le Conseil Municipal vote la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2021 par chapitre et de manière globale conformément aux balances et document budgétaire joint.

Pour extrait conforme,
La Maire,

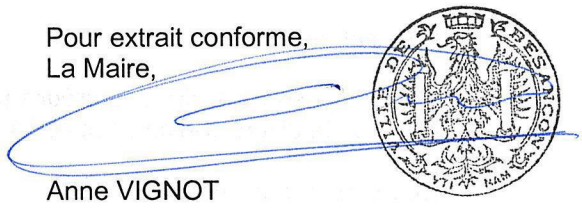

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40
Contre : 0
Abstentions*: 15
Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

BALANCE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET GENERAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget Principal	Forêts
011	Charges à caractère général	492 267,00	23 000,00
012	Charge de personnel et frais assimilés	-1 500,00	
014	Atténuations de produits	5 877,00	
65	Autres charges de gestion courante	-18 694,00	
656	Frais de fonctionnement des Groupes d'Elus		
Total dépenses de gestion des services		**477 950,00**	**23 000,00**
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles	65 000,00	
68	Dotations aux provisions		
022	Dépenses imprévues		
Total dépenses réelles de fonctionnement		**542 950,00**	**23 000,00**
023	*Virement à la section d'investissement*		
042	*Opé. d'ordre de transferts entre sections*		
043	*Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation*		
Total dépenses d'ordre de fonctionnement			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		**542 950,00**	**23 000,00**
D 002 Résultat reporté			
Restes à réaliser N-1			
TOTAL DES DEPENSES		**542 950,00**	**23 000,00**
013	Atténuations de charges		
70	Produits des services, du domaine et ventes	-1 327 768,00	23 000,00
73	Impôts et taxes	336 679,00	
74	Dotations et participations	1 506 707,00	
75	Autres produits de gestion courante	27 332,00	
Total recettes de gestion des services		**542 950,00**	**23 000,00**
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels		
78	Reprises sur provisions		
Total recettes réelles de fonctionnement		**542 950,00**	**23 000,00**
042	*Opé. d'ordre de transferts entre sections*		
043	*Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation*		
Total recettes d'ordre de fonctionnement			
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		**542 950,00**	**23 000,00**
R 002 Résultat reporté			
Restes à réaliser N-1			
TOTAL DES RECETTES		**542 950,00**	**23 000,00**
RESULTAT SECTION			

BALANCE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET GENERAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget Principal	Forêts
20	Immobilisations incorporelles	371 000,00	
204	Subventions d'équipement	-13 000,00	
21	Immobilisations corporelles	822 737,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours	173 326,00	
	Total dépenses d'équipement	**1 354 063,00**	
10	Dotations, fonds divers et réserves		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
18	Compte de liaison : affectation à...		
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières		
020	Dépenses imprévues		
	Total dépenses financières		
45...	**Total des opérations pour compte de tiers**		
	Total dépenses réelles d'investissement	**1 354 063,00**	
040	*Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)*		
041	*Opérations patrimoniales*	*2 027 825,00*	
	Total dépenses d'ordre d'investissement	***2 027 825,00***	
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	**3 381 888,00**	
D 001 Résultat reporté			
Restes à réaliser N-1			
	TOTAL DES DEPENSES	**3 381 888,00**	
13	Subventions d'investissement	1 256 903,00	
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		
	Total recettes d'équipement	**1 256 903,00**	
10	Dotations, fonds divers, réserves (hors 1068)		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		
18	Compte de liaison : affectation à ...		
26	Particip., créances rattachées à des particip.		
27	Autres immobilisations financières		
024	Produits cessions immobilisations	97 160,00	
	Total recettes financières	**97 160,00**	
45...	**Total des opérations pour compte de tiers**		
	Total recettes réelles d'investissement	**1 354 063,00**	
021	*Virement de la section de fonctionnement*		
040	*Opé. d'ordre de transferts entre sections*		
041	*Opérations patrimoniales*	*2 027 825,00*	
	Total recettes d'ordre d'investissement	***2 027 825,00***	
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	**3 381 888,00**	
R 001 Résultat reporté			
Restes à réaliser N-1			
	TOTAL DES RECETTES	**3 381 888,00**	
	RESULTAT SECTION		